

LE REPORT DE LA TAXE D'IMMATRICULATION AU DANEMARK OFFRE UN REPIT TEMPORAIRE AU MARCHÉ EUROPEEN DE L'OCCASION ELECTRIQUE

Odense (Danemark), 5 novembre 2025 — Le gouvernement danois a annoncé le **report d'un an** de l'augmentation prévue de la taxe nationale d'immatriculation appliquée aux véhicules électriques à batterie (BEV).

Initialement prévue pour passer de 40 % à 48 % dès janvier 2026, cette taxe restera finalement inchangée tout au long de l'année 2026. **Elle augmentera ensuite à 48 % en 2027, puis à 56 % en 2028.** Cette décision, qui doit encore être ratifiée officiellement en décembre, constitue une évolution majeure pour le marché automobile européen — et tout particulièrement pour le commerce transfrontalier de véhicules d'occasion.

Ce report apporte un soulagement temporaire à l'écosystème européen des BEV d'occasion, qui anticipait une forte baisse de la demande d'importation danoise dès l'année prochaine. Le Danemark figure parmi les plus grands importateurs de véhicules électriques d'occasion en Europe du Nord, principalement en provenance d'Allemagne, des Pays-Bas et de France.

Une hausse de la taxe aurait rendu ces véhicules nettement **plus coûteux pour les acheteurs danois**, réduisant immédiatement les volumes d'échanges transfrontaliers et exerçant une pression à la **baisse sur les prix des BEV dans l'ensemble de l'UE.**

« Sans ce report, la demande danoise pour les BEV d'occasion importés — notamment en provenance d'Allemagne, des Pays-Bas et de France — aurait fortement chuté en 2026 », explique Yoann Taitz, Regional Head of Forecast & Market Expert chez Indicata. *« Le maintien du taux à 40 % protège efficacement les marchés transfrontaliers européens, en préservant un équilibre sain entre l'offre locale et importée de BEV »,* ajoute-t-il.

La taxe d'immatriculation joue un rôle central sur le marché automobile danois, s'appliquant aussi bien aux véhicules neufs immatriculés localement qu'aux voitures d'occasion importées depuis d'autres pays de l'UE. Pour les BEV, cette taxe augmente progressivement depuis 2021, dans le cadre d'une politique visant à aligner le traitement fiscal des véhicules électriques sur celui des moteurs thermiques.

En maintenant un taux plus bas pendant une année supplémentaire, les autorités cherchent à **préserver l'accessibilité pour les consommateurs et la stabilité du marché**, à un moment où l'adoption des BEV en Europe ralentit et où la sensibilité aux prix se renforce.

L'impact de cette mesure varie selon les acteurs concernés. Pour les consommateurs danois, cela signifie une année supplémentaire de prix d'achat plus bas — tant pour les véhicules neufs que pour les voitures électriques importées. Pour les exportateurs européens, cela garantit un débouché commercial important au Danemark, soutenant les volumes de vente et les valeurs résiduelles des BEV dans les pays fournisseurs. À l'inverse, pour les vendeurs locaux danois, ce report diffère l'avantage concurrentiel qu'ils auraient obtenu si les BEV importés avaient été davantage taxés.

« C'est un résultat contrasté », commente Yoann Taitz. *« Cette décision est positive à court terme pour les consommateurs et les exportateurs, mais elle retarde le rééquilibrage naturel du marché, où les BEV immatriculés localement auraient bénéficié d'une meilleure valorisation. »*

Si cette décision gouvernementale offre un répit aux acheteurs et aux vendeurs transfrontaliers, l'ajustement structurel n'est que différé. Les hausses progressives — 48 % en 2027 et 56 % en 2028 — restent inscrites dans la loi. Leur mise en œuvre devrait modérer les volumes d'importation, soutenir les valeurs résiduelles locales et renforcer l'alignement fiscal entre BEV et véhicules thermiques au Danemark.

L'analyse la plus récente d'Indicata souligne que ces évolutions fiscales ont des répercussions bien au-delà des frontières nationales.

« Le Danemark agit comme un baromètre fiscal pour les flux de véhicules électriques en Europe du Nord. Suivre ces évolutions permet aux acteurs du marché d'anticiper les mouvements de prix, d'optimiser les canaux de remarketing et de mieux gérer les risques liés aux portefeuilles », conclut Yoann Taitz.

À propos d'Indicata

Indicata, l'une des activités du Groupe Autorola, est un fournisseur de solutions de gestion de données et d'analyse pour le marché des véhicules d'occasion. Il permet aux gestionnaires de flotte, concessionnaires et constructeurs automobiles de prendre des décisions éclairées sur la valorisation, le stock et la performance de leurs véhicules d'occasion.



À propos du groupe Autorola

Basé au Danemark, le groupe Autorola est une entreprise entièrement privée. Autorola est un leader de la digitalisation de l'industrie automobile, avec plus de 800 employés répartis dans plus de 25 pays – notamment en Europe, en Australie, au Brésil et au Mexique – et proposant des solutions numériques pour les enchères automobiles, la gestion de flotte et l'analyse de marché. Autorola a reçu plusieurs distinctions dans le secteur, dont son entrée au "Remarketing Hall of Fame" de Fleet Europe en 2023. En 2024, Autorola a également été récompensée par le prix "EY Entrepreneur of the Year – Danemark" décerné par Ernst & Young et participera à la finale mondiale du "EY World Entrepreneur of the Year 2025" à Monaco en juin 2025. www.autorola.fr

